

Le 28 avril 2015

Chers amis, membres de l'Arche

Nous venons à vous alors que s'achèvent les célébrations des 50 ans qui nous ont donné l'occasion d'approfondir la relecture de notre histoire. Grâce à cette année jubilaire, nous avons pu recevoir à nouveau l'Arche comme un don de Dieu. Ce jubilé a été un moment de reconnaissance pour tout ce que nous avons reçu.

Cependant cette relecture doit aujourd'hui intégrer une donnée attristante concernant la personne du Père Thomas Philippe.

Le Père Thomas Philippe, dominicain né en 1905 et mort en 1993, a tenu une place importante dans la genèse de l'Arche.

Jean Vanier le rencontre pour la première fois en 1950, lorsqu'il quitte la marine. Le père Thomas est alors responsable d'un centre international philosophique et théologique, nommé « l'Eau Vive ». Jean sent très vite chez lui une spiritualité qui témoigne à ses yeux d'une présence de Dieu concrète et féconde dans sa vie. Le père Thomas devient son père spirituel et Jean choisit de lui donner sa confiance quand il cherche où Dieu l'appelle. En 1963, le Père Thomas, alors aumônier du « Val Fleuri », petit centre qui accueille des personnes avec un handicap mental, invite Jean à connaître le monde des personnes avec un handicap.

Par la suite, Jean décide de créer l'Arche, soutenu par le Docteur Préaut, psychiatre éminent de l'Oise, en accueillant Philippe et Raphael.

Le Père Thomas jouera dans les années suivantes un rôle d'accompagnement spirituel de la communauté naissante. En 1971, à Trosly, il fondera avec quelques personnes « La Ferme », lieu d'accueil, de prière et de formation qui, après sa mort, est devenue une communauté, membre de l'Arche.

Le Père Thomas quittera définitivement La Ferme en 1991 pour finir ses jours à St Jodard, au sein de la communauté St Jean. Il est important de noter que le père Thomas n'a pas toujours compris l'intuition de Jean ni le développement qu'il a donné à l'Arche. Le père Thomas s'est souvent opposé aux décisions prises et aux orientations données.

Indépendamment de sa contribution significative à la pré-fondation et aux débuts de l'Arche et du bien qu'il a fait à de nombreuses personnes qu'il accompagnait, nous savons aussi que la trajectoire personnelle du père Thomas a été déroutante. Nous ne pouvons ni ignorer ni taire les graves zones d'ombres qui ont marqué son existence et dont certaines viennent de nous être révélées.

En 1956, donc bien avant la fondation de l'Arche, le père Thomas Philippe a fait l'objet d'une sanction canonique. A l'issue d'un procès du Saint Office, des sanctions très rigoureuses lui furent imposées pendant plusieurs années: Interdiction d'enseigner, d'exercer tout ministère, et d'administrer tout sacrement en public.